

IFPPC



Les professionnels des entreprises en difficulté

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2021

SOMMAIRE	3
MOT DU PRÉSIDENT	4
QU'EST-CE QUE L'IFPPC ?	5
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	6
ADHÉSIONS 2021	7
L'ACTIVITÉ SYNDICALE	8
CONSULTATION ET ENQUÊTE SUR LA PROFESSION	9
REVUE DE PRESSE	10
LES ÉVÉNEMENTS	11-13
16 ^e Entretiens de la Sauvegarde.....	11
Congrès à Lyon du 23 au 25 septembre 2021	12
Colloque national sur les "Enjeux sociaux de l'entreprise en difficulté" le 23 novembre 2021.....	13
FORMATIONS	14-15
IFPPC CONSULTATIONS	16
COMITÉ PERMANENT DES DILIGENCES	17
VIE DE COMPAGNIES RÉGIONALES	18
PARTENARIATS	19
PUBLICATIONS	20
COMMUNICATION WEB	21
AGENDA 2021	22-23



par
Olivier BUISINE,
Président

Promouvoir et valoriser l'action des mandataires de justice

En mars 2020, personne ne pouvait imaginer les deux ans de mandat que nous allions vivre.

Ceux-ci ont été particulièrement intenses afin de permettre à l'IFPPC de rester au service de ses adhérents dans cette période très troublée.

Les échanges avec nos autorités de tutelle ont été réguliers sur les nombreux textes d'urgence liés à la crise sanitaire, ainsi que sur la réforme du droit des entreprises en difficulté et du droit des sûretés.

Nous nous sommes aussi attachés à apporter une information qualifiée à nos membres afin d'appliquer au mieux ces nouveaux textes.

Cette période a également démontré, s'il le fallait, l'importance d'expliquer le rôle et la plus-value des mandataires de justice.

Acteurs intournables des défaillances d'entreprises, nous avons dû faire le constat d'un traitement administratif des entreprises en difficulté.

Ces deux ans sont également ceux de la plus grave crise que rencontrent nos adhérents qui, faute d'activité, font face à d'importantes difficultés.

C'est pour cette raison que nous avons, fin novembre 2021, renouvelé notre enquête sur l'état des études d'AJMJ dont les résultats sont édifiants.

Par la valorisation et la promotion de nos actions depuis deux ans, l'IFPPC espère sortir nos professions d'une méconnaissance du grand public qui oblige toujours à rappeler que nous ne sommes pas les fossoyeurs des entreprises, mais leur meilleur atout pour tenter de passer outre certaines difficultés structurelles ou conjoncturelles.

Nous l'avons répété à tous, par les médias, par un plan de rencontre d'élus locaux et nationaux, mais aussi en créant des outils pédagogiques sous format papier ou numérique à destination du plus grand nombre et largement diffusé notamment via les CCI.

L'objectif est de toucher les entrepreneurs et de les inviter à venir nous rencontrer avant que les difficultés ne soient insurmontables.

Vous pourrez constater dans ce rapport d'activité cet activisme à travers, nos publications, nos événements, les nombreuses sessions de formations, et surtout les très nombreux rendez-vous institutionnels organisés.

Mais on ne rattrape pas en deux ans, des années de discrétion qui ont laissé la part belle à tous les préjugés et caricatures sur notre action.

Je suis convaincu que cette nouvelle politique de promotion et de valorisation de notre mission finira par payer.

Cette activité n'est possible que grâce à l'engagement bénévole des élus de l'IFPPC.

Je tiens ainsi à remercier très sincèrement mes consœurs et confrères qui, par leur engagement au sein de nos instances, comités et commissions, font vivre l'Institut au profit de ses adhérents et d'un meilleur accompagnement des entreprises en difficulté, sans oublier les salariés de l'IFPPC dont l'implication a permis de relever de nombreux défis.

Il convient également de rendre hommage aux membres du Comité des diligences et son Président, Christophe BIDAN qui, tout au long de ce mandat, ont été mis régulièrement à contribution.

Je terminerai enfin par des remerciements appuyés aux membres du bureau qui m'ont accompagné quotidiennement au cours de ce mandat. Olivier COLLET, notre trésorier, Thibaud Poincard, notre Secrétaire, Sébastien DEPREUX et Cécile JOUIN, nos vice-présidents.

Cécile JOUIN étant appelée à me succéder, je lui souhaite tous mes vœux de réussite.

Une référence historique pour les professionnels des entreprises en difficulté.

Créé en 1985, l'Institut Français des Praticiens des Procédures Collective (IFPPC) est une association loi 1901 qui a la particularité d'être une structure interprofessionnelle. Il rassemble l'ensemble des professionnels de la prévention et du traitement des entreprises en difficulté (administrateur judiciaire, mandataire judiciaire, avocat, expert-comptable, commissaire aux comptes, assureur, banquier, directeur juridique d'entreprise, consultant des cabinets de restructuring, professeur de droit, informaticien,...).

L'Institut compte plus de 700 adhérents répartis en 11 Compagnies régionales sur toute la France.

Ces professionnels apportent une importante plus-value dans l'économie nationale à travers leur accompagnement des entreprises et entrepreneurs en difficulté.

Les objectifs de l'Institut :

- L'étude et la défense des droits professionnels de ses membres et de leurs intérêts matériels et moraux, tant collectifs qu'individuels.
- La formation continue des quelques 420 professionnels et de leur près de 3 000 salariés, tant au niveau national que régional.
- L'entretien et le renforcement des liens de confraternité entre ses membres, spécialement en leur fournissant aide et assistance.
- Permettre l'accès à une information permanente et de qualité, sous différentes formes, sur tous les aspects touchant au quotidien des professions.
- L'amélioration et l'unification des pratiques professionnelles, notamment grâce aux recommandations de son Comité permanent des diligences, et par la promotion de réformes législatives et réglementaires adéquates auprès des pouvoirs publics locaux et nationaux, ou encore la publication de revues ou d'articles.
- Proposer un service de Consultations juridiques spécialisées rendues par des universitaires de référence.
- Représenter, en tant que syndicat d'employeurs, les professionnels au sein de la Commission paritaire de la Convention collective applicable aux salariés des Etudes d'AJ-MJ.
- Organiser tous colloques, rencontres ou congrès régionaux ou nationaux traitant des entreprises en difficulté et ses parties prenantes.

La mission des mandataires de justice :

Les mandataires de justice, au cœur de la vie de l'entreprise, sont à la croisée de trois groupes d'acteurs : le chef d'entreprise, les créanciers (dont les fournisseurs et salariés de l'entreprise) et l'État (charges sociales, impôts et autres contributions).

Les intérêts souvent divergents de ces acteurs conduisent les mandataires, dont le rôle est de faire prévaloir l'intérêt général en appliquant la Loi, à contrarier inévitablement, au cas par cas, l'un de ces groupes.

Dans notre économie soumise à de profonds changements structurels, nombreux sont les facteurs externes irrésistibles qui peuvent conduire une entreprise vers la faillite.

L'intervention des mandataires de justice, quand elle ne permet pas de trouver une solution aux difficultés de l'entreprise, conduit à minimiser les conséquences sociales et l'effet domino sur les prestataires qui peuvent découler de sa faillite. Ils jouent ainsi un rôle, trop souvent méconnu, d'« amortisseur social territorial ».

Le Conseil d'administration de l'IFPPC est composé de 23 membres :

- 9 élus pour deux ans par l'assemblée générale
- 11 Présidents de Compagnie Régionale
- 1 représentant des Collaborateurs stagiaires
- 2 représentants des Associés correspondants



Président

Olivier BUISINE
Administrateur judiciaire



Vice-président

Sébastien DEPREUX
Mandataire judiciaire



Vice-Présidente

Cécile JOUIN
Mandataire judiciaire



Secrétaire

Thibaud POINSARD
Mandataire judiciaire



Trésorier

Olivier COLLET
Mandataire judiciaire



Rapporteur

Christophe BIDAN
Administrateur judiciaire

PRÉSIDENTS DE COMPAGNIES RÉGIONALES

- 1^{ère} Hélène BRANCHU-BORD
Mandataire judiciaire
- 2^{ème} Virginie VITANI
Administrateur judiciaire
- 3^{ème} Denis HAZANE
Mandataire judiciaire
- 4^{ème} Olivier COLLET
Mandataire judiciaire
- 5^{ème} Jean-Charles HIDOUX
Mandataire judiciaire
- 6^{ème} Thierry SUDRE
Mandataire judiciaire
- 7^{ème} Jean-François GUYONNET
Mandataire judiciaire
- 8^{ème} Vincent SUTY
Administrateur judiciaire
- 9^{ème} Guillaume RANDOUX,
Mandataire judiciaire
- 10^{ème} Pierre CHARLIER
Mandataire judiciaire
- 11^{ème} Maud ZOLOTARENKO
Mandataire judiciaire

REPRÉSENTANT DES COLLABORATEURS STAGIAIRES

Kildine BAILLARD, Collaborateur stagiaire,
Mandataire judiciaire

REPRÉSENTANTS DES ASSOCIÉS CORRESPONDANTS

Valérie LEGER, Avocate
Pascal SIGRIST, Avocat associé

MEMBRES

Nadège LANZETTA, Mandataire judiciaire
Vincent ROUSSEAU, Administrateur judiciaire
Sophie TCHERNIAVSKY, Mandataire judiciaire

LES CHIFFRES

4 Réunions du conseil d'administration



1^{ère} Compagnie régionale

30 Mandataires de justice
22 Associés correspondants

2^{ème} Compagnie régionale

38 Mandataires de justice
9 Associés correspondants

3^{ème} Compagnie régionale

82 Mandataires de justice
114 Associés correspondants

4^{ème} Compagnie régionale

34 Mandataires de justice
20 Associés correspondants

5^{ème} Compagnie régionale

22 Mandataires de justice
14 Associés correspondants

6^{ème} Compagnie régionale

15 Mandataires de justice
8 Associés correspondants

7^{ème} Compagnie régionale

26 Mandataires de justice
34 Associés correspondants

8^{ème} Compagnie régionale

30 Mandataires de justice
9 Associés correspondants

9^{ème} Compagnie régionale

28 Mandataires de justice
14 Associés correspondants

10^{ème} Compagnie régionale

26 Mandataires de justice
9 Associés correspondants

11^{ème} Compagnie régionale

21 Mandataires de justice
1 Associé correspondant

Les conditions d'adhésion à l'IFPPC

Pour devenir Membre de l'I.F.P.P.C.

il convient de :

- se porter candidat,
- s'engager à respecter les statuts de l'Institut, dont ses règles d'éthique,
- payer la cotisation annuelle :
 - 740 €*, professionnels (AJ-MJ) ;
 - 500 €, associés-correspondants** (avocat, universitaire, expert, conseil, banquier, ...) ;
 - 200 €, AJ MJ salarié ;
 - 300 €, associés-honoraires (retraité) ;
 - 80 €, associés-stagiaires AJ-M

* Cotisation réduite à 200 € la 1^{ère} année d'exercice de l'AJ-MJ, 300 € la 2^{ème} année.

** Soumis à autorisation préalable du Conseil d'administration.

LES CHIFFRES

725

Adhérents

281	Mandataires judiciaires	} 387 Mandataires de justice
106	Administrateurs judiciaires	
275	Associés correspondants	
61	Associés collaborateurs	
5	AJ-MJ Associés honoraires	

L'IFPPC représente 63 % des entreprises de la nouvelle branche des Professions Réglementées Auprès des Juridictions (PRAJ).

En application de la loi du 5 mars 2014, l'audience des organisations professionnelles d'employeurs a à nouveau été mesurée au niveau national et interprofessionnel pour les 4 années à venir. Cette mesure permet de déterminer la représentativité des organisations professionnelles d'employeurs représentatives.

Pour l'IFPPC, la représentativité est appréciée depuis cette année au sein de la nouvelle branche des « Professions réglementées auprès des juridictions » regroupant les personnels des AJMJ, des Greffiers des tribunaux de commerce et des Avocats aux conseils. Ainsi l'IFPPC représente 63 % des entreprises de la branche, employant 57 % de ses salariés.

Les critères retenus pour devenir représentatif :

1. La transparence

Pour déterminer la représentativité, il a en premier lieu été demandé à l'IFPPC comme aux autres organisations patronales de prouver sa transparence démocratique et financière qui repose notamment sur le caractère obligatoire de la certification et la publication des comptes.

2. L'audience patronale

En second lieu, pour être reconnu représentatif, l'IFPPC a dû attester qu'il compte comme adhérents au moins 8 % des entreprises adhérant à un syndicat d'employeur dans la branche (63 %). Pour assurer la fiabilité et la transparence de la mesure de l'audience patronale, les déclarations du nombre d'entreprises adhérentes et de leurs salariés ont fait l'objet d'une attestation par un commissaire aux comptes.

Libellé IDCC / Secteur	Organisation patronale	Nombre d'entreprises	Audience entreprises	Nombre de salariés	Audience salariés	Nombre d'entreprises employant au moins 1 salarié
Professions réglementées auprès des juridictions	IFPPC	373	63,22%	3100	57,17%	373
	ANGTC-PLE	122	20,68%	1685	31,08%	121
	ASPAJ	95	16,1%	637	11,75%	93

Représentativité patronale au sein de la branche des « Professions réglementées auprès des juridictions ».



L'Union nationale des professions libérales

L'Union nationale des professions libérales (UNAPL) est une organisation patronale représentative créée en 1977. Elle fédère 67 organisations syndicales des professions de la Santé, du Droit, du Cadre de vie et technique et est présente dans les régions via les UNAPL régionales.

L'UNAPL a cofondé l'U2P avec la CAPEB (entreprises du bâtiment), la CNAMS (entreprises de la fabrication et des services), la CGAD (entreprises alimentaires de proximité), un membre associé, la CNATP (entreprises des travaux publics et du paysage). Cette nouvelle organisation interprofessionnelle permet de peser dans le dialogue social patronal au même titre que le MEDEF ou la CPME.

Par l'intermédiaire de ces quatre composantes, 120 organisations professionnelles nationales sont affiliées à l'U2P dont l'action est relayée par 110 U2P de région et de département. L'IFPPC représente les AJ et MJ au sein de l'UNAPL et fait ainsi prévaloir leurs problématiques au sein de la grande famille des professions libérales.



OPCO EP (Entreprises de proximité)

L'IFPPC participe tous les deux mois à la Section Paritaire Professionnelle des métiers du Juridique et Judiciaires de l'OPCO EP ex- Actalians (Collège employeur). Ces réunions ont permis de suivre la mise

en place de la réforme de la formation professionnelle et garantir les budgets et les forfaits de prise en charge de la formation des salariés de la branche.



La Commission paritaire de la CCN

La Convention collective nationale du personnel des administrateurs et des mandataires judiciaires (IDCC 2706) a été signée le 20 décembre 2007 et étendue par arrêté en date du 24 juillet 2008.

Toute étude d'administrateur judiciaire et mandataire judiciaire adhérente ou non aux trois syndicats patronaux signataires doit appliquer les textes conventionnels étendus lorsqu'ils sont plus favorables que les dispositions du contrat de travail du salarié.

Depuis sa création, chaque mois, deux professionnels membres de l'IFPPC participent aux réunions de la commission paritaire et font vivre le dialogue social.

Plusieurs avenants ont été négociés, à savoir :

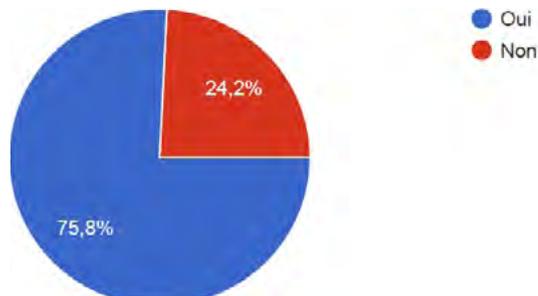
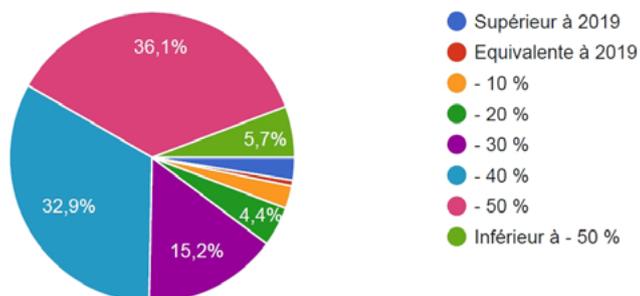
- Convention de champs avec les branches des avocats au Conseil et des greffiers des tribunaux de commerce en vue d'une fusion des conventions collectives et la création d'une nouvelle branche de plus de 5000 salariés.
- Accord APLD lié au contexte de la COVID 19.

CONSULTATION SUR L'ÉTAT DES LIEUX DES ÉTUDES

Enquête réalisée par l'IFPPC via un questionnaire Web en octobre 2021 auprès de 161 mandataires de justice (1/3 de la profession).

Quelle est l'évolution du nombre de dossiers de l'étude fin 2020 par rapport à 2019 ?

Avez-vous eu recours à l'activité partielle depuis le 1^{er} avril 2020 ?



Entre 2019 et 2020 :

90 % des répondants ont connu une baisse d'activité d'au moins 30 %
 75 % des répondants ont connu une baisse d'activité d'au moins 40 %
 42 % des répondants ont connu une baisse d'activité d'au moins 50 %

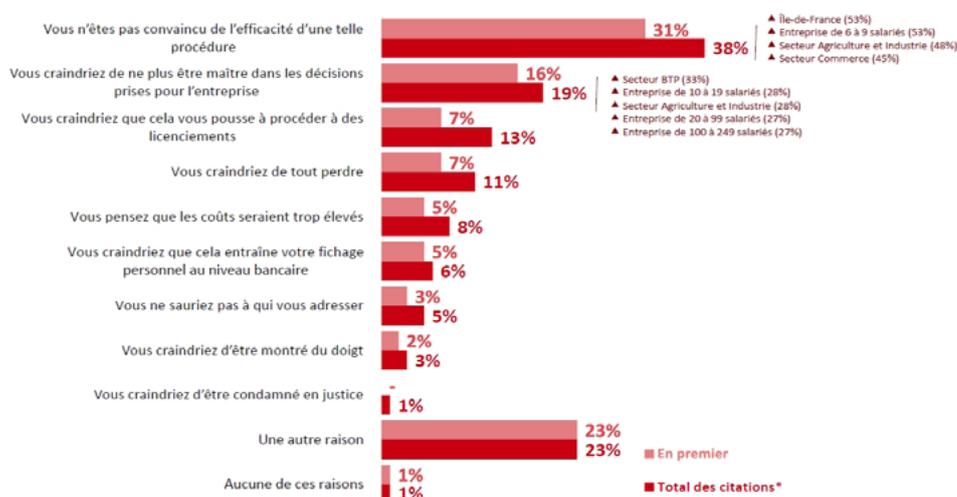
ENQUÊTE

Dans le contexte actuel, il a semblé important au Conseil d'administration de l'IFPPC de sonder les dirigeants des TPE/PME françaises afin de mieux comprendre leur rapport aux praticiens des entreprises en difficulté.

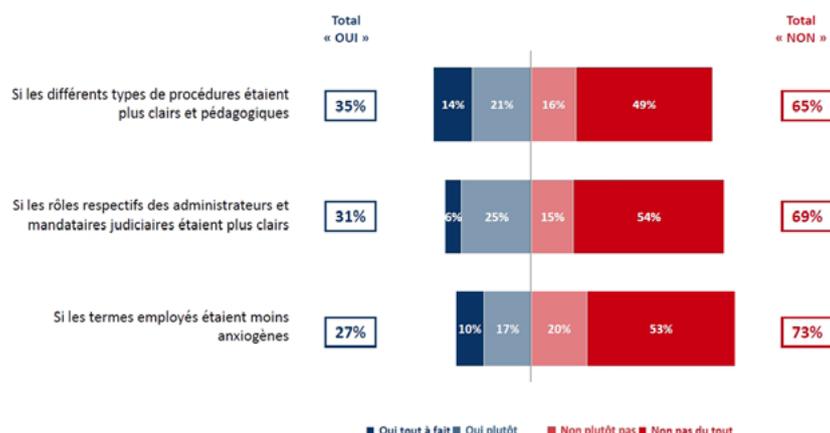
Etude IFOP/IFPPC : Les dirigeants et les procédures collectives

QUESTION : Et pourquoi ne souhaiteriez-vous pas avoir recours à une procédure collective ? En premier ? En second ?

Base : À ceux qui n'envisagent pas d'avoir recours à une procédure collective, soit 22% de l'échantillon



QUESTION : Les évolutions suivantes des procédures collectives pourraient-elles vous inciter à avoir recours plus facilement à une procédure collective ? Base : À ceux qui n'envisagent pas d'avoir recours à une procédure collective, soit 22% de l'échantillon



Rencontres, interviews et tribunes d'Olivier BUISINE, Président de l'IFPPC avec différents journalistes (Les Echos, Challenges, le JDD, l'AFP, etc...) afin d'expliquer le mandat de justice et promouvoir l'intérêt pour les dirigeants de se faire accompagner au plus tôt pour faire face aux difficultés de l'entreprise.

France Culture, La bulle économique du 11/01/2021
par Marie Viennot

Affiches Parisiennes du 29/01/2021
Des Entretiens de la Sauvegarde ancrés dans l'actualité de crise par Anne Moreaux

Les Echos Opinion du 03/02/2021
Entre les entreprises «zombies» et les organisations saines, il faudra faire le tri
Olivier Buisine (tribune)

ODS Radio du 16/04/2021
MAG CCI Haute-Savoie
par Nicolas Marin

B Smart - SMART LEX du 20/06/2021
L'interview d'Olivier Buisine (IFPPC)
par Florence Duprat

Les Echos du 23/07/2021
Un mandat ad hoc « express » mis en place pour les TPE en difficultés
par Marion Kindermans

Affiches Parisiennes du 31/08/2021
Sortie de crise : l'IFPPC demande aux Pouvoirs publics d'accompagner davantage les entreprises, Rédaction

Le Monde du Droit du 10/09/2021
Entreprises en difficulté, quelle justice pour demain ?
Olivier Buisine (tribune)

Les Echos du 13/09/2021
Opinion | Plan pour les indépendants : favoriser le rebond
Olivier Buisine (tribune)

Le Monde du Droit du 06/10/2021
Restructuration des PGE : quelles solutions pour les entreprises ? Olivier Buisine (tribune)

Les Echos du 27/10/2021
Le coup de blues des sauveurs d'entreprises en difficulté
par Marion Kindermans

Le journal RTL de 6h du 29/10/2021

RTL, ÉDITO du 29/10/2021
Les professionnels de la faillite au bord de la faillite?

Le Monde du Chiffre du 01/12/2021
Notation bancaire en sortie de crise et difficultés des entreprises : un amour impossible ?
Olivier Buisine (tribune)

Daf Mag du 10/12/2021
À la loupe : cinq outils de restructuration sociale
par Eve Mennesson

FOCUS SUR NOTRE ACTION

Clarifier le traitement du PGE de l'entreprise en difficulté

Concernant la question délicate du traitement des abandons partiels de créance de PGE en phase amiable et judiciaire et plus particulièrement de l'éventuel maintien de la garantie de l'Etat sur la partie abandonnée de la créance, l'IFPPC a mené les actions suivantes :

- Demandé une consultation au Professeur Augustin Aynès qui a permis de donner des pistes d'interprétations et de sensibiliser nos interlocuteurs ministériels. (*À retrouver sur ifppc.fr*)
- Échangé avec la Direction des affaires civiles et sceau ainsi que le Cabinet du Ministre en charge des PME.
- Échangé avec des parlementaires afin de poser une question écrite au Ministre pour obtenir une clarification officielle de l'arrête du 23 mars 2020 dans sa version issue de l'arrêté du 8 juillet 2021.

Dans la foulée de nos actions, l'arrêté du 19 janvier 2022 est venu apporter plusieurs modifications et nous ne pouvons que nous en réjouir.

Les 16^{èmes} Entretiens de la Sauvegarde – 25 janvier 2021 - En distanciel

Présentée par François LEGRAND, mandataire judiciaire, et Olivier BUISINE, Administrateur judiciaire, Président de l'IFPPC, la 16^{ème} édition des Entretiens de la sauvegarde s'est déroulée pour la première fois en format visioconférence en raison de la situation sanitaire.

Près de 700 participants se sont connectés à distance au grand rendez-vous annuel des professionnels des entreprises en difficulté organisé par l'IFPPC en partenariat avec le CNB, l'ENM, l'ACE et Les Echos

Le programme et les intervenants

→ Plénière du matin :

I. Mot d'accueil.

Olivier BUISINE, Président de l'IFPPC

II. Ouverture

Alain GRISSET, Ministre chargé des petites et moyennes entreprises
Christophe BASSE, Président du Conseil national des administrateurs et mandataires judiciaires

III. Promouvoir les outils de restructuration en temps de crise. La peur du tribunal et la méconnaissance des procédures, freins au sauvetage de l'entreprise

Georges RICHELME, Président de la Conférence Générale des Juges Consulaires
Sophie JONVAL, Présidente du Conseil National des Greffiers des Tribunaux de Commerce
Lucile JOUVE, Mandataire judiciaire
Aurélia PERDEREAU, Administrateur judiciaire
Philippe DUBOIS, Avocat

IV. L'après crise. Que restera-t-il des ordonnances Covid ? Projets d'ordonnances droit des sûretés et transposition directive

Jean-François DE MONTGOLFIER, Directeur des affaires civiles et du Sceau
Julien THÉRON, Professeur des Universités
Reinhard DAMMANN, Avocat

V. Crise sanitaire et risques de blanchiment de capitaux Un représentant de TRACFIN

Stephen ALMASEANU, Vice-Procureur de la République, parquet de Paris
Soazig LEDAN-CABARROQUE, Déléguée du CNAJMJ aux obligations LAB-FT
Béatrice AMIZET, Mandataire judiciaire
François MERCIER, Administrateur judiciaire

VI. L'invitée : Regard sur la crise

Maud FONTENOY, navigatrice, présidente de fondation



→ Ateliers de l'après-midi :

1) Revue de la jurisprudence 2020

Jean-Pierre REMERY, Conseiller à la chambre commerciale de la Cour de cassation
Laurence Caroline HENRY, Avocate générale à la Cour de cassation
Marine SIMONNOT, Avocate

2) Mise en place d'un PSE en cas de défaillance d'entreprise

Sonia MOUROZ, Responsable de centre de gestion AGS
Bruno DAVID, Mandataire judiciaire
Sébastien VIGREUX, Administrateur judiciaire
Hubert DE FRÉMONT, Avocate

3) Régime des contrats en cours et baux commerciaux

Fabien KENDERIAN, Maître de conférences HDR en droit privé
François-Charles DESPRAT, Mandataire judiciaire
Justine PELENC, Administrateur judiciaire
Ghislaine BETTON, Avocate

4) Revendications, restitutions et droits de rétention

Augustin AYNÈS, Professeur des Universités
Sophie TCHERNIAVSKY, Mandataire judiciaire
Vincent ROUSSEAU, Administrateur judiciaire
Jacques TORIEL, Avocat

LES CHIFFRES

688

Participants

301

Mandataires de justice et collaborateurs

166

Avocats

117

Autres (Ministères, Auditeurs, CAC, banques...)

104

Magistrats

8,3

Note globale donnée par les participants ayant répondu au questionnaire de satisfaction

36^{ème} Congrès de l'IFPPC à LYON - 23 au 26 septembre 2021 - En présentiel

Après une année blanche, l'IFPPC a organisé son 37^{ème} Congrès national du 23 au 26 septembre 2021 à Lyon. La journée d'étude a été consacrée à la transposition de la directive insolvabilité et à la réforme du droit des sûretés.



Journée d'étude du 24 septembre : La réforme permanente ?

*Sous la direction scientifique de Philippe ROUSSEL GALLE,
Professeur à l'Université de Paris*

Ouverture : Christophe BASSE, Président du CNAJMJ

Hommage à Jean-Pierre ABBADIE

Introduction : Olivier BUISINE, Président de l'IFPPC

Table ronde n°1 : Principales innovations des ordonnances sûretés et de transposition de la directive restructuration préventive: de nouvelles règles à appréhender et de nouvelles pratiques à adopter.

François DESPRAT, Mandataire judiciaire
Laurent MIQUEL, Administrateur judiciaire
Marianne SAUVAIGO, avocate

Table ronde n°2 : Le point sur les distributions – les conséquences du nouvel article L. 643-8, répartition et distribution ? Impact de la réforme des sûretés ? Quel taux de recouvrement des créanciers en France ? Quels délais de paiement en liquidation ? Comment améliorer ?

Didier LAPIERRE, Administrateur judiciaire
Thibaud POINSARD, Mandataire judiciaire
Pascal SIGRIST, avocat

Table ronde n°3 :

Le mandataire de justice au coeur du droit des entreprises en difficulté en France et en Europe : réflexions sur le rôle du mandataire de justice, ses missions, ses compétences, les moyens dont il dispose, etc...

Caroline JAL, Mandataire judiciaire
Thierry GARDON, Président du TC de Lyon
Vincent ROUSSEAU, Administrateur judiciaire
Alexander REUS, Rechtsanwalt

Table ronde n°4 :

Quelques pistes de réforme : un redressement simplifié pour les TPE / PME ?

Une simplification des procédures et des codes ? Rationnaliser la boîte à outils ? Inventer et innover.

Nicolas FLESCH, Mandataire judiciaire
Nathalie GUYOMARD-ALLOUCHE, Administrateur judiciaire
Valérie LEGER, Avocate

LES CHIFFRES

250 Participants

100 Mandataires de justice

55 Associés correspondants

95 Autres professions

Colloque sur « Enjeux sociaux de l'entreprise en difficulté » Le 23 novembre 2021 à Paris - En présentiel et distanciel

Près de 250 participants (100 présents, 150 à distance) ont assisté au colloque de l'IFPPC sur les "Enjeux sociaux de l'entreprise en difficulté".

Une journée pour faire le point sur les textes, les pratiques et les acteurs afin d'accompagner au mieux l'entreprise en crise et ses salariés.

Sous la direction scientifique de :

Alexandre FABRE, Professeur des Universités

Cécile JOUIN, Mandataire judiciaire, Vice-présidente de l'IFPPC

Olivier BUISINE, Administrateur judiciaire, président de l'IFPPC



Le programme et les intervenants

I. PROPOS INTRODUCTIFS

Olivier BUISINE, Président de l'IFPPC

II. NOUVEAUX OUTILS DE RESTRUCTURATION SOCIALE

Accord de performance collective / transition collective / rupture conventionnelle collective

Alexandre FABRE, Professeur de droit

Jacques MULLER, Délégué interministériel adjoint aux restructurations d'entreprises

Nabil KEROUAZ, Avocat

Valérie LELOUP-THOMAS, Mandataire judiciaire

Jérôme CABOOTER, Administrateur judiciaire

III. RÔLE DES MAGISTRATS EN MATIÈRE DE DROIT DU TRAVAIL

Contrôle du périmètre de la restructuration en période d'observation / amélioration des offres / travail dissimulé / responsabilité pénale de l'employeur en matière d'accidents du travail

Sonia ARROUAS, Présidente de la Conférence Générale des Juges Consulaires de France

Olivier BUISINE, Administrateur judiciaire

Christophe DELATTRE, Substitut Général Cour d'appel de Douai

Michaël ELANCERY, Mandataire judiciaire

IV. RESTRUCTURATION, DIALOGUE SOCIAL ET ACTEURS PUBLICS

Contrôle et homologation des P.S.E, mesures d'accompagnement

Alexandre FABRE, Professeur de droit

Jacques MULLER, Délégué interministériel adjoint aux restructurations d'entreprises

Emmanuel LEMAUX, CRP Pays de la Loire

Laurent GRISONI, Avocat

Nathalie LÉBOUCHER, Administrateur judiciaire

Céline VICAINÉ, Secrétaire fédérale CGT des Sociétés d'Etudes

V. AGS ET AJMJ, DES AMORTISSEURS SOCIAUX DANS LES TERRITOIRES

Conditions de mise en oeuvre de la garantie, subsidiarité et restitutions

Cécile JOUIN, Mandataire judiciaire

Christian NIBOUREL, Président de l'AGS

Charles CROZE, Avocat

Hubert DE FREMONT, Avocat

Christophe DOLLEY, Administrateur judiciaire

VI. CONVENTION COLLECTIVE DES PROFESSIONS RÉGLEMENTÉES AUPRÈS DES JURIDICTIONS (AJMJ, GREFFIERS, AVOCATS AU CONSEIL)

Vincent SUTY, Administrateur judiciaire

Antoine LYON-CAEN, Avocat aux conseils

Pierre FAURE, Greffier du Tribunal de commerce de Saint-Étienne

Philippe JEANNEROT, administrateur judiciaire

LES CHIFFRES

250 Participants

100 en présentiel

150 en distanciel

L'IFPPC, centre de formation des professionnels des entreprises en difficulté et de leurs collaborateurs.

Face à la difficulté pour trouver des offres de formations juridiques adaptées aux besoins des salariés des Etudes adhérentes, l'IFPPC a choisi en 2006 de devenir organisme de formation.

Ainsi, l'IFPPC déploie depuis 16 ans, dans ses 11 compagnies régionales, une large offre de formation dans le domaine du droit des entreprises en difficulté ainsi que sur l'analyse comptable et financière.

Dans une démarche d'amélioration continue, l'IFPPC a obtenu la **certification QUALIOPi** n° F0670 par Proneo Certification attestant de la qualité du processus de délivrance de ses actions de développement des compétences.

Ces formations « cœur de métier » sont délivrées par module sous forme présentielle ou distancielle d'une durée de 7 heures et composé d'un maximum de 20 participants.

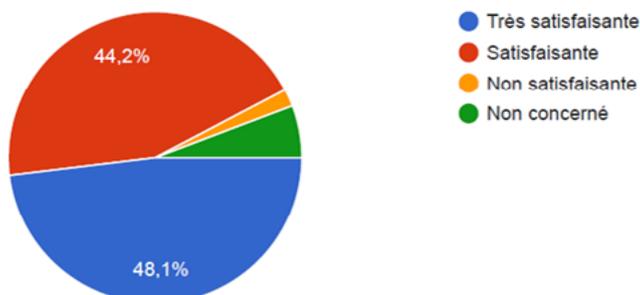
Nos intervenants sont des universitaires de renom, des professionnels du droit, aguerris des procédures collectives, répondant aux critères d'excellence qu'exige l'IFPPC.



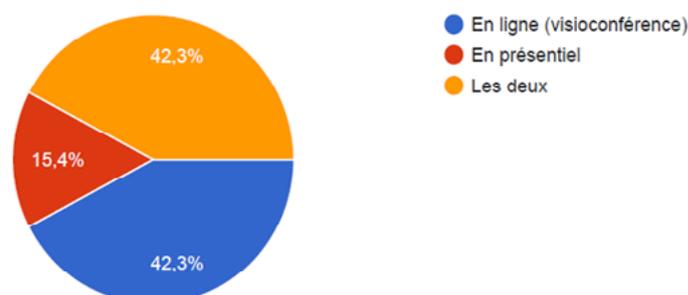
Quelques chiffres de l'année 2021 : 784 participants • 42 journées de formation

Enquête sur l'offre de formation auprès des professionnels adhérents de l'IFPPC en juillet 2021

Vous avez globalement trouvé notre prestation de formation :



Quel format de formation préférez-vous ?



Préparation de l'examen d'accès au stage AJ-MJ

L'IFPPC propose chaque année un cycle de formation dédié à la préparation de l'examen d'accès au stage AJ-MJ. En 2021, 17 personnes ont suivi ce cycle en format visioconférence.

- **Lundi 8 mars 2021** : Préparation à l'examen d'accès au stage professionnel : comptabilité et contrôle de gestion par Lionel ESCAFFRE, Professeur des Universités et CAC
- **Mardi 9 mars 2021** : Préparation à l'examen d'accès au stage professionnel de mandataire : gestion financière par Lionel ESCAFFRE, Professeur des Universités et CAC
- **Mercredi 10 mars 2021** : Préparation à l'examen d'accès au stage professionnel : actualités du droit des entreprises en difficulté par M. Gérard JAZOTTES, Professeur à l'université Toulouse 1 Capitole en droit privé.

- **Jeudi 11 mars 2021** : Préparation à l'examen d'accès au stage professionnel : droit européen et international » par Rémi DALMAU, Professeur des universités chez Université de Lorraine - Agrégé des facultés de droit.
- **Vendredi 12 mars 2021** : « Préparation à l'examen d'accès au stage professionnel : droit social » par Nabil KEROUAZ, Avocat au Barreau de Paris, professeur à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Formations dispensées en 2021 : une forte augmentation de la demande

42 formations ont été programmées, dont les 5 jours de préparation à l'examen d'accès au stage des administrateurs et mandataires judiciaires, accueillant ainsi plus de 784 participants. En raison des conditions sanitaires et des périodes de confinement, la majorité des formations se sont déroulées à distance en format visioconférence.

Date	Thème de formation	Intervenant	Participants
23/03/2021	Répartitions & clôtures	Philippe PETEL	20
30/03/2021	Droit de la famille et droit des procédures collectives	Pascal RUBELLIN	20
01/04/2021	Actualité sur les licenciements économiques et les créances salariales	Alexandre FABRE	20
06/04/2021	Les actions en reconstitution des actifs du débiteur	Laura SAUTONIE LAGUIONIE	20
08/04/2021	Actualité sur les licenciements économiques et les créances salariales	Alexandre FABRE	20
09/04/2021	Le licenciement économique des salariés protégés en procédure collective	Christine GAILHBAUD	20
18/05/2021	Répartitions & clôtures	Philippe PETEL	20
20/05/2021	Réalisation des actifs de A à Z	Julien THERON	20
25/05/2021	La comptabilité de l'entreprise en difficulté	Marc-Antoine WEISS	20
28/05/2021	Cession d'entreprise	Marie-Hélène MONSERIE BON	18
01/06/2021	Répartitions & clôtures	Philippe PETEL	20
03/06/2021	Droit de la famille et droit des procédures collectives	Pascal RUBELLIN	20
08/06/2021	Le licenciement économique des salariés protégés en procédure collective	Christine GAILHBAUD	20
10/06/2021	La comptabilité de l'entreprise en difficulté	Marc-Antoine WEISS	20
11/06/2021	Cession d'entreprise	Marie-Hélène MONSERIE BON	20
15/06/2021	Réalisation des actifs de A à Z	Julien THERON	20
17/06/2021	Les licenciements économiques en redressement et liquidation judiciaires	Christine GAILHBAUD	20
18/06/2021	La comptabilité de l'entreprise en difficulté	Marc-Antoine WEISS	17
21/06/2021	Les actions en reconstitution des actifs du débiteur	Laura SAUTONIE LAGUIONIE	17
22/06/2021	Les licenciements économiques en redressement et liquidation judiciaires	Christine GAILHBAUD	20
24/06/2021	Actualités du droit de l'entreprise en difficulté	Marie-Hélène MONSERIE BON	20
28/06/2021	Les licenciements économiques en redressement et liquidation judiciaires	Christine GAILHBAUD	20
29/06/2021	Actualités du droit de l'entreprise en difficulté	Marie-Hélène MONSERIE BON	17
30/09/2021	Réforme des sûretés et répartitions	Clément FAVRE ROCHEX	20
07/10/2021	Bail commercial et procédures collectives : questions pratiques	Fabien KENDERIAN	15
14/10/2021	Réforme des sûretés et répartitions	Clément FAVRE ROCHEX	20
19/10/2021	Actualités du droit de l'entreprise en difficulté	Gérard Jazottes	21
19/10/2021	Les licenciements économiques en redressement et liquidation judiciaires	Christine GAILHBAUD	20
09/11/2021	Gestion des conflits : apaiser les tensions et traiter les objections	Françoise HOUSTY	9
09/11/2021	Réforme des sûretés et répartitions	Clément FAVRE ROCHEX	20
16/11/2021	Le licenciement collectif pour motif économique (hors PSE) en RJ/ LJ	Christine GAILHBAUD	20
18/11/2021	Comment réduire le passif postérieur privilégié ?	Julien THERON	20
30/11/2021	Comment valoriser les actifs incorporels de l'entreprise en difficulté	Marc LEVIEILS	13
02/12/2021	Réalisation des actifs de A à Z	Julien THERON	11
07/12/2021	La comptabilité de l'entreprise en difficulté	Marc-Antoine WEISS	20
14/12/2021	Le grand licenciement collectif pour motif économique (avec PSE) en RJ/LJ	Christine GAILHBAUD	20
16/12/2021	Les licenciements économiques en plan de cession	Christine GAILHBAUD	20

LES CHIFFRES

42 Journées de formation dont 40 en distanciel par visioconférence
784 Participants

Depuis 2005, l'IFPPC propose à ses membres un service de consultation juridique qui, dès sa création, a eu pour objectif de :

- Rapprocher notre profession de l'Université.
- Offrir aux universitaires des cas pratiques.
- Apporter aux administrateurs et mandataires judiciaires une solution à leurs interrogations dans l'application du droit tout en contribuant à l'harmonisation des pratiques.
- Diffuser les avis à tous les membres à travers le Bulletin et le site Internet de l'Institut.

En 15 ans, ce sont ainsi plus de 400 consultations qui ont été produites par une équipe d'universitaires qui se relaient toute l'année afin de répondre aux demandes des professionnels :

- **Augustin AYNES, Professeur à l'Université Paris-Est Créteil**
- **Nicolas BORGA, Professeur à l'Université Jean Moulin Lyon 3**
- **Pierre CAGNOLI, Professeur de droit privé à l'Université Côte d'Azur**
- **Fabien KENDERIAN, Maître de conférences à l'Université de Bordeaux**
- **Christine LEBEL, Maître de conférences à l'Université de Franche-Comté**
- **Thierry LE BARS, Professeur à l'Université de Caen**
- **Pierre-Michel LE CORRE, Professeur à l'Université de Nice-Sophia Antipolis**
- **Michel MENJUCQ, Professeur à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne**
- **Philippe PETEL, Professeur à l'Université de Montpellier**
- **Françoise PEROCHON, Professeur à l'Université de Montpellier**
- **Florent PETIT, Maître de conférences à l'Université de Caen**
- **Karim SALHI, Maître de conférences à l'Université de Caen**
- **Julien THERON, Professeur à l'Université de Toulouse I Capitole**
- **Louise TSCHANZ, Avocate spécialiste en Droit de l'environnement**

Toutes ces consultations sont disponibles sur le site Internet de l'IFPPC pour nos adhérents.



[Accueil](#) > [Recommandations et consultations](#) > [Liste des consultations](#)

Consultations juridiques

Les réponses aux consultations sont réservées aux membres de l'IFPPC.
Pour y accéder, merci de vous connecter à l'aide de vos identifiants.
Pour faire une demande de consultation, merci de [nous écrire](#).

Rechercher par mots-clés pour accéder aux consultations correspondantes :

LANCER LA RECHERCHE

Numéro 421 | Novembre 2021

Décès du débiteur après l'ouverture d'une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire

Quelles sont les conséquences du décès du débiteur après l'ouverture d'une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire, alors que le juge des contentieux de la protection a désigné un mandataire ou un liquidateur ?

[Télécharger \(PDF, 207Ko\)](#)

Numéro 420 | Novembre 2021

Extension de la liquidation à la SCI, sort du boni de liquidation et de la créance sur la SCI

La Société France Chauffage a été placée en liquidation judiciaire.

Cette société avait entièrement financé l'acquisition d'un immeuble par la SCI SHCU. Le liquidateur a obtenu l'extension de la liquidation judiciaire de la première à la seconde.

Il a déclaré au passif de France Chauffage/SCI SHCU une créance de 2.404.477 euros détenue par France Chauffage sur la SCI SHCU.

Les actifs ont été réalisés et le liquidateur détient à la CDC une somme de 1.430.000 euros.

Le passif admis et vérifié hors créance de France Chauffage sur SCI SHCU est de 480.000 euros.

LE CHIFFRE

30 Consultations rendues en 2021

2231 Téléchargements de consultation en ligne

LE COMITÉ PERMANENT DES DILIGENCES

Le Comité permanent des diligences a pour objectif de réunir tous les mois des professionnels du droit des procédures collectives, sous l'animation de son Président et accompagné d'un Professeur d'Université, parfois pour répondre à des études sollicitées par le Conseil d'Administration, mais le plus souvent, pour continuer son œuvre de rédaction de recommandations destinées à l'usage des Mandataires de justice en vue d'unifier, améliorer, perfectionner leur savoir-faire professionnel, au fil des nombreuses évolutions des textes.

Membres du Comité permanent des diligences

PRÉSIDENT :

Christophe BIDAN, Administrateur Judiciaire, RENNES

MEMBRES PROFESSIONNELS :

Michel ASTIER, Mandataire Judiciaire, MARSEILLE
Bertrand BOUDEVIN, Mandataire Judiciaire, LE MANS
Olivier BUISINE, Administrateur Judiciaire, LYON
Nadine BREION, Mandataire Judiciaire, TOURS
Marie-Laetitia CAPEL, Mandataire Judiciaire, POITIERS
Olivier COLLET, Mandataire Judiciaire, LA ROCHE SUR YON
Gilbert DECLERCQ, Administrateur Judiciaire, LILLE
Evelyne GALL, Mandataire Judiciaire, STRASBOURG
Nathalie GUYOMARD, Administrateur Judiciaire, STRASBOURG

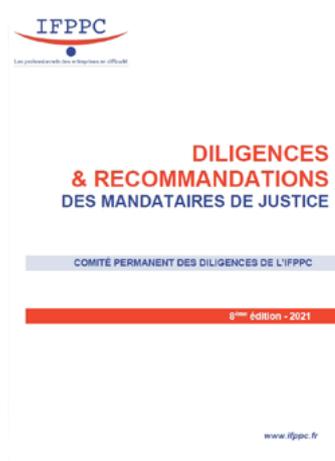
Jean-Francois GUYONNET, Mandataire Judiciaire, CHAMBERY

Céline MASCHI, Administrateur Judiciaire, COLMAR
Béatrice PASCUAL, Mandataire Judiciaire, ROUEN
Raphaël PETAVY, Mandataire Judiciaire, CHAMALIERES
Patrick PRIGENT, Administrateur Judiciaire, VERSAILLES
Odile STUTZ, Mandataire Judiciaire, VILLENEUVE SUR LOT
Sophie TCHERNIAVSKY, Mandataire Judiciaire, MAISONS-ALFORT

MEMBRES ASSOCIÉS CORRESPONDANTS

Philippe PETEL, Professeur de Droit, Université de MONTPELLIER
Pascal SIGRIST, Avocat, PARIS

Le guide des diligences et recommandations | 8^{ème} édition



Le Comité Permanent des Diligences a mis à disposition de tous les adhérents de l'IFPPC la 8^{ème} édition du Guide des diligences et recommandations des mandataires de justice.

Pour le télécharger, rendez-vous sur :

www.ifppc.fr/recommandations-consultations/recommandations

LES CHIFFRES

17 Réunions du comité permanent

997 Téléchargements du guide des diligences

RÉUNIONS DES COMPAGNIES RÉGIONALES

Certaines compagnies régionales de l'IFPPC sont parvenues à organiser des rencontres locales de professionnels ce qui a permis d'échanger sur les pratiques et de faire intervenir des experts sur certains sujets d'actualité.

I. AQUITAINE-PYRÉNÉES :

Les membres de la 1^{ère} compagnie se sont retrouvés les **25 et 26 juin** à Biarritz pour évoquer l'actualité.

C'est le cœur lourd qu'ils se sont réunis en assemblée générale le **5 novembre** à Biarritz afin d'élire un nouveau bureau et Président pour succéder à notre regretté Jean-Pierre ABBADIE. Félicitations à Hélène BRANCHU BORD élue présidente de la compagnie.

IX. NORD

Les membres de la 9^{ème} compagnie se sont réunis en assemblée générale le **15 décembre à Gosnay**.

À cette occasion, Guillaume RANDOUX, mandataire judiciaire, a succédé à Gilbert DECLERCQ, administrateur judiciaire, en qualité de président de la compagnie.

VII. RHÔNE-ALPES

La compagnie a organisé au Radisson hôtel à Lyon un colloque le **13 décembre** sur le thème « La restructuration en lumière » sous la direction scientifique de Nicolas BORGA, Professeur de droit et Jean-Francois GUYONNET, Mandataire judiciaire, président de la 7^{ème} compagnie. Celui-ci a réuni plus de 100 participants.

VIII. CHAMPAGNE, LORRAINE, FRANCHE-COMTÉ, BOURGOGNE

Les membres de la compagnie se sont retrouvés les **9 et 10 décembre** à Dijon pour une soirée conviviale et une réunion de travail sur les nouveaux textes issus de l'ordonnance du 15 septembre 2021.

X. NORMANDIE

Les membres de la 10^{ème} compagnie se sont réunis à Rouen le **6 décembre**. Une intervention de la DGSI sur la sécurité économique a été organisée pour l'occasion.

L'assemblée générale a par ailleurs réélu Maud ZOLORATENKO, mandataire judiciaire, en tant que présidente de la compagnie.

IV. BRETAGNE, PAYS DE LA LOIRE

La 4^{ème} compagnie régionale s'est réunie le **25 juin** à Rennes à l'occasion d'un repas de travail pour échanger sur la situation de la profession.

V. PACA

Les membres de la 5^{ème} compagnie se sont retrouvés à l'occasion du colloque organisé le **15 octobre** par Aix-Marseille Université sur le thème « Le nouveau droit des entreprises en difficulté » au Tribunal de commerce de Marseille, en partenariat avec l'IFPPC.



Le Journal Les Echos

Les Echos

Les Echos, premier quotidien économique et financier, et véritable outil d'information, a pour vocation de permettre à ses lecteurs d'accéder à toute l'actualité internationale et nationale.

Dans sa volonté d'accompagner les administrateurs et mandataires judiciaires, Les Echos a souhaité donner une visibilité supplémentaire à sa rubrique papier du vendredi « fusions, cessions, acquisitions, ... » en créant une plateforme entièrement dédiée à la publication d'annonces de cession d'entreprises en difficulté.

Cette solution en ligne, consultable gratuitement, permet à des milliers de repreneurs potentiels d'accéder à l'ensemble de ces annonces.

L'équipe « légale et judiciaire » des Echos a ainsi participé à tous les événements de l'IFPPC.

Des articles « paroles d'experts », rédigés par l'IFPPC, ont été diffusés dans les colonnes du journal.

Les Entretiens de la Sauvegarde et le colloque sur le rôle du commissaire à l'exécution du plan ont bénéficié de plusieurs communications.

CONTACT : Sarah MEDARD
Tél. : 01 87 39 74 94
smedard@lesechos.fr

Les fournitures de bureau Bruneau



LE CHIFFRE

528 000 € de fournitures achetées
via ce partenariat en 2021

L'IFPPC a négocié pour ses adhérents des tarifs avantageux pour l'achat de vos fournitures de bureau.

- Jusque - 50 % sur une liste d'articles courants
- - 30 % sur la Papeterie-Fournitures-Classement
- - 15 % sur le mobilier et l'environnement de bureau
- - 10 % sur l'informatique et la bureautique.

Pour en profiter, il suffit de demander à être rattaché à l'accord commercial IFPPC.

CONTACT : 0 826 10 21 17
comptes-cles@bruneau.fr
www.bruneau.fr

L'association APESA



Le dispositif APESA (Aide Psychologique pour les Entrepreneurs en Souffrance Aigüe) a été créé en 2013 afin de proposer un soutien psychologique au chef d'entreprise en difficulté.

Il permet le signalement des entrepreneurs en détresse psychologique par les mandataires de justice, greffiers et juges, préalablement formés à la détection de la crise suicidaire, afin que l'aide nécessaire leur soit proposée, puis apportée au cours de cinq séances entièrement gratuites avec un psychologue.

EN SAVOIR PLUS sur www.apesa-france.com

L'association 60 000 Rebonds



Elle aide les entrepreneurs, fragilisés par une liquidation, à rebondir dans un nouveau projet entrepreneurial ou salarié.

Une équipe bénévole qualifiée propose un parcours d'accompagnement composé de sessions de coaching certifié, d'un suivi par un parrain / entrepreneur et de groupes d'échanges et de développement (GED).

Ce programme a déjà montré son efficacité avec un taux de rebond évalué à 75%.

EN SAVOIR PLUS sur www.60000rebonds.com

L'enjeu de ces deux structures est de permettre aux chefs d'entreprise d'accéder à l'aide de professionnels, plutôt que se replier sur soi. Ces solutions constituent un enjeu considérable pour ces dirigeants ; mais également un enjeu collectif de croissance et d'emploi en France.



Le bulletin de l'Institut

Retrouvez chaque trimestre, en 20 pages et chez vous, toute l'actualité de l'IFPPC, des mandataires de justice et du droit des entreprises en difficulté.

Les bulletins interactifs sont disponibles en téléchargement pour nos adhérents.

Les bulletins n°40 à 72 sont téléchargeables en ligne sur :

www.ifppc.fr/publications/bulletin



Outils de communication pour comprendre le système de traitement des difficultés des entreprises

L'IFPPC a transmis 100 000 tracts « Les clés de la relance » pour aider les entrepreneurs à se diriger dans notre système de traitement des difficultés des entreprises.

Ceux-ci ont été adressés pour relais, à nos adhérents, mais également aux CCI, chambres de métiers, CIP, tribunaux, etc.

Le tract en complément de la vidéo « Découvrir les procédures collectives en 2 minutes » et une autre vidéo sur la prévention, permettent la découverte d'un panorama accessible et compréhensible.

Tous ces outils sont disponibles sur notre site : www.ifppc.fr/ifppc/actualites/1525



Affiches de présentation des tarifs réglementés des AJMJ.

L'IFPPC vous propose les affiches du tarif des missions des administrateurs judiciaires, mandataires judiciaires et commissaire à l'exécution du plan.

S'y ajoute cette année l'affiche du tarif de la procédure de sortie de crise.

Documents téléchargeables en ligne sur : www.ifppc.fr/publications/affiches

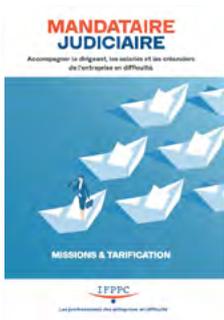


Covid-19 : Mesures d'urgence pour les entreprises

L'IFPPC met à disposition les diverses informations relatives à l'adaptation du droit des entreprises en difficulté, au fonctionnement des juridictions et au soutien des entreprises.

Accessibles en ligne sur :

www.ifppc.fr/ifppc/actualites/1914.covid19-entreprise-difficulte



Dépliants de présentation des métiers

L'IFPPC met à disposition un outil de présentation des missions et du tarif des AJ et MJ à remettre dans les études en support du premier rendez-vous avec les dirigeants.

Ainsi ont été transmis, à chaque AJ et chaque MJ membres, 100 exemplaires de présentation de leurs missions respectives.

LES CHIFFRES

1 300 bulletins parus par trimestre

100 000 dépliants diffusés

11 000 vues des vidéos en ligne

Emailings



En 2021, l'IFPPC a diffusé de nombreuses communications dématérialisées réservées à ses adhérents, outil de communication complémentaire au Bulletin trimestriel de l'Institut qui permet de coller à l'actualité des professionnels des entreprises en difficulté et de l'IFPPC.

LinkedIn



L'IFPPC et son équipe totalisent plus de 5 600 abonnés sur leurs pages LinkedIn. En 2021, l'IFPPC a régulièrement publié des articles et des posts sur les actualités de l'Institut et des entreprises en difficulté, ainsi que des offres d'emploi et candidatures.

Pour s'abonner à la page :

<https://www.linkedin.com/company/13226579>

Le site Internet



Le site Internet de l'IFPPC poursuit une double finalité :

- Permettre aux adhérents de l'Institut d'accéder facilement à tous les contenus et informations.
- Faciliter l'administration des divers événements par l'édition automatique des factures et attestations de présence disponibles sur l'espace personnel de chaque adhérent.

En terme de contenu, sont accessibles en ligne :

- La présentation de l'IFPPC et de ses activités
- La présentation des événements de l'IFPPC avec inscription en ligne
- La présentation du catalogue des formations de l'IFPPC avec un agenda pour celles à venir
- L'accès aux consultations, aux Bulletins et aux recommandations du Comité des diligences
- Une bourse à l'emploi
- L'annuaire des adhérents
- Les dernières actualités du secteur

Le site permet également au « grand public » de trouver des informations sur les métiers des entreprises en difficulté. Afin de s'adapter aux nouveaux usages tactiles, le site est consultable dans plusieurs versions en fonction du support (tablette, smartphone..) sans pour autant perdre en navigabilité.

LES CHIFFRES

77 364 Visites uniques sur le site Internet

115 450 Pages vues

54 Communications thématiques d'actualité

5 600 Abonnés sur LinkedIn

4 janvier : Diffusion d'un dépliant et d'une nouvelle vidéo pour renforcer la visibilité des actions des professionnels et pour aider les entrepreneurs à se diriger dans notre système de traitement des difficultés des entreprises.

1^{er}, 8, 16 février : Réunion de la commission paritaire de la branche AJMJ : Finalisation des discussions sur les modalités de refonte du calcul des indemnités de fin de carrière et nouvelle convention collective des « Professions réglementées auprès des juridictions » / Accord d'activité partielle de longue durée.

12 janvier : Signature entre la Région Île-de-France et l'IFPPC de la convention « Smart Services » dont l'objectif est d'orienter les entreprises franciliennes et les dirigeants qui rencontrent des difficultés.

13 janvier : Intervention d'Olivier BUISINE, Président de l'IFPPC, au Journal de 18h de France Culture.

20 janvier : Diffusion d'un avis du Professeur LUCAS sur les conditions dans lesquelles l'association pour la gestion du régime d'assurance des créances des salariés (AGS) doit prendre en charge les créances salariales à l'occasion d'une procédure de redressement ou de liquidation judiciaire.

25 janvier : 16^{èmes} Entretiens de la Sauvegarde en ligne. 688 participants et 35 intervenants pour cette édition 100 % en ligne avec les interventions notables d'Alain GRISSET, Ministre des PME et Maud FONTENOY, Navigatrice. Un replay de l'événement a été mis à la disposition des participants.

28 janvier : Audition d'Olivier BUISINE, Président de l'IFPPC, par Monsieur le député Jean-Noël BARROT concernant la mission qui lui a été confiée par le Premier ministre ayant pour objet l'accompagnement de la sortie de crise et du rebond économique territorial.

3 février : Réunion de la commission harmonisation de l'IFPPC.

Tribune dans Les Echos d'Olivier BUISINE, Président de l'IFPPC : « Entre les entreprises « zombies » et les organisations saines, il faudra faire le tri ».

4 février : Conseil d'administration de l'IFPPC.

À l'ordre du jour notamment : Relations AGS; RDVs des compagnies régionales avec les acteurs locaux ; Situation des études ; Evolutions des missions AJMJ ; Auditions à venir

8 février : Réunion de la commission informatique de l'IFPPC.

10 février : Audition de l'IFPPC pour la mission d'information parlementaire « Entreprises en difficulté ». Voir nos propositions sur notre site Internet.

12 février : Réunion conjointe des bureaux du CNAJMJ et de l'IFPPC au sujet de la campagne de presse malveillante contre les AJMJ. Réunion de la commission tarifs/missions AJMJ de l'IFPPC.

18 février : Réunion de la commission formation de l'IFPPC.

4 février : Lancement d'une consultation auprès des AJMJ afin d'évaluer la situation des études et les pistes de développement des missions des AJMJ.

26 février : Envoi aux adhérents et aux autorités de tutelle de l'analyse élaborée par le professeur Julien Théron comparant les modalités de règlement des rémunérations des professionnels dans le cadre des voies d'exécution en droit commun et en liquidation judiciaire, afin d'effectuer un raisonnement par analogie pour démontrer que le paiement des frais de justice par distraction en procédure collective n'a rien d'exceptionnel.

16 mars : Audition de Cécile JOUIN, vice-présidente de l'IFPPC et Olivier BUISINE, président de l'IFPPC par la mission d'information de la commission des lois du Sénat sur les outils juridiques de prévention et de traitement des difficultés des entreprises à l'aune de la crise de la covid 19.

22 mars : Envoi aux membres des conclusions types rédigées par le cabinet GMA (Maîtres Grisoni et Masson) à la demande de l'IFPPC pour répondre aux conclusions des Conseils de l'AGS qui sollicitent, au sein des décisions prud'homales, une mention spécifique contraignant le mandataire judiciaire à justifier de la non-disponibilité des fonds, avant toute avance de créances salariales par le CGEA.

25 mars : Assemblée générale de l'IFPPC et temps d'échanges AJMJ. Les motifs d'inquiétudes étant nombreux, le conseil d'administration de l'IFPPC a proposé un temps d'échanges entre professionnels AJMJ qui a fait suite à l'assemblée générale annuelle. Celui-ci a permis la présentation des résultats de la consultation des membres et un large échange entre professionnels sur les pistes d'avenir pour nos métiers.

Mars-avril : Échanges entre Thibaud POINSARD, Secrétaire de l'IFPPC et René RICOL dans le cadre du rapport que lui a confié le 1^{er} ministre sur les relations entre les AJMJ et l'AGS afin de présenter les études de l'IFPPC sur le sujet.

29 mars : Envoi aux adhérents et aux autorités de tutelle de l'analyse de droit comparé sur le traitement des frais de justice dans différents droits européens de l'insolvabilité réalisée par Michel MENJUCQ, Professeur de droit à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et Emmanuelle IGNA-CIO, Docteur en droit et directrice de la formation à Insol Europe.

30 mars : Intervention d'Olivier BUISINE, Président de l'IFPPC au webinaire Business France à destination de ses référents monde pour présenter et valoriser le système français de prévention et de traitement des difficultés des entreprises.

12 avril : Réunion de prise de contact entre Cédric GARCIN, secrétaire général pour le Comité interministériel de restructuration industrielle (CIRI) et Olivier BUISINE, Président de l'IFPPC.

13 avril : Rencontre entre Sonia ARROUAS, Présidente de la CGJCF et Olivier BUISINE, Président de l'IFPPC pour échanger sur les sujets d'actualité et les positions respectives des deux institutions.

22 avril : Réunion de présentation IFPPC / CPME avec Lionel VIGNAUD, responsable des affaires économiques, juridiques et fiscales de la CPME et Bruno DONDERO, président de la commission juridique de la CPME. La rencontre a permis d'échanger sur nos positions respectives concernant l'amélioration de l'accompagnement des entreprises en difficulté.

28 avril : Réunion de présentation du nouveau service de cession d'entreprise « Marketplace. Infogreffe » avec Jean-François DOUCEDE, Greffier du TC de Bobigny et Donatienne PIRET-DOUCEDE, Greffière au Tribunal de Commerce de Troyes.

6 mai : Conseil d'administration de l'IFPPC à distance. À l'ordre du jour notamment : Relation AGS / Rapport Ricol / Relations médias / plaidoyer / Situation des études / FFDI / Convention collective / APLD / Congrès de Lyon du 23 au 26 septembre / Compagnie régionale : identification des référents locaux / Gestion des contrats retraite de la profession

7 mai : Réunion de prise de contact entre Clément BERTHOLET, Délégué Interministériel aux Restructurations d'Entreprises et Olivier BUISINE, Président de l'IFPPC.

10 mai : Le conseil d'administration a souhaité faire bénéficier aux membres d'un outil de présentation des missions et du tarif des AJ et MJ à remettre dans les études en support du premier rendez-vous avec les dirigeants. Ainsi ont été transmis, à chaque AJ et chaque MJ membres, 100 exemplaires de présentation de leurs missions respectives. Ceux-ci ont également été diffusés aux CCI et CRP.

20 mai : Participation des membres du CA de l'IFPPC au séminaire du CNAJMJ à Paris réunissant les CA des syndicats et de la caisse de garantie de la profession. À l'ordre du jour notamment : La situation économique de la profession à la suite de la crise sanitaire/ Les suites du rapport Ricol / Le bilan financier 2020 du CN / Le projet de nouvelle plateforme de déclaration des créances

28 mai : Échanges entre le bureau de l'IFPPC et Louis MARGUERITTE, Directeur de cabinet du Ministre des PME, sur le plan d'action gouvernemental sur l'accompagnement des entreprises en sortie de crise présenté le 1^{er} juin 2021.

31 mai : Après réception du texte du plan d'action gouvernemental sur l'accompagnement des entreprises en sortie de crise, réunion d'urgence en visioconférence du conseil d'administration de l'IFPPC afin d'en discuter et donner mandat au Président de l'IFPPC pour le signer.

1^{er} juin : Signature par Olivier BUISINE, Président de l'IFPPC du plan d'action sur l'accompagnement des entreprises en sortie de crise à Paris et information par email des adhérents de l'IFPPC sur son contenu.

2 juin : Réunion entre Cécile JOUIN, Vice-Présidente de l'IFPPC et Jérôme LAMY, Directeur des services bancaires de la Caisse des dépôts. Échanges sur la situation des AJMJ au vu de la baisse d'activité et de l'avenir du FFDI. Point sur le soutien de la formation des salariés des études en région.

3 juin : Participation de l'IFPPC à la Section Paritaire Professionnelle des OPM de l'OPCO EP (Collège employeur). Point sur le financement de la formation des salariés, notamment sur le budget du Plan de Développement des Compétences.

4 juin : Échanges entre le bureau de l'IFPPC et Jean-François DE MONTGOLFIER, DACS et Patrick ROSSI, Sous-Directeur, au sujet des textes à venir.

Réunion de présentation entre le bureau de l'IFPPC et 60 000 Rebonds avec Guillaume MULLIEZ, Président, Philippe FOURQUET, Secrétaire Général et Sheila GOURP, Directrice générale.

Prise de contact entre le bureau de l'IFPPC et Nathanaël MASON-SCHULER, Conseiller technique Financement de l'économie et Investissements du Premier Ministre.

17 juin : Participation de Jean-Charles HIDOUX, administrateur de l'IFPPC, au conseil de gestion du FIF-PL.

30 juin : Envoi aux adhérents d'une analyse sur l'articulation des articles L.643-8 et L.641-13 du code de commerce élaborée par le professeur Julien THERON suite au courrier transmis par l'AGS à de nombreux professionnels le 15 juin concernant les restitutions.

6 juillet : Envoi aux adhérents d'une enquête sur la politique de formation de l'IFPPC dans le cadre de sa démarche d'amélioration continue et transmission des bilans des formations 2020.

9 juillet : Prise de contact et échanges entre le bureau de l'IFPPC et Sylvain WASERMAN, Député fortement impliqué sur le sujet du traitement des entreprises en difficulté.

Transmission aux membres de l'IFPPC d'une proposition de réponse type à adresser à l'AGS en retour à son courrier en date du 15 juin 2021 et un projet de requête type au Juge-commissaire afin de faire ordonner les restitutions.

12 juillet : Échanges entre le bureau de l'IFPPC et Patrick ROSSI, Sous-Directeur des affaires civiles et du sceaux et Laurence ARBELLOT, Cheffe du bureau du droit de l'économie, au sujet des textes à venir.

16 juillet : Prise de contact et échanges entre le bureau de l'IFPPC et Guillaume CADIOU, Délégué interministériel aux restructurations d'entreprises.

20 juillet : Prise de contact et échanges entre le Président de l'IFPPC et Yves HEMEDINGER, député ayant déposé une résolution afin de faciliter la revendication d'un bien en cas de procédure collective.

Envoi aux adhérents d'une synthèse des dispositions intéressant les entreprises de la loi n°2021-953 du 19 juillet 2021 de finances rectificative pour 2021.

22 juillet : Participation d'Olivier BUISINE, Président de l'IFPPC à la réunion du comité national de sortie de crise à Paris.

Publication de l'étude IFOP/IFPPC : « Les dirigeants et les procédures collectives » reprise notamment dans le journal Les Échos papier et web.

23 juillet : Réunion en visioconférence entre le bureau de l'IFPPC et les membres de la 4^{ème} compagnie régionale concernant la situation avec l'AGS.

30-31 août : Audit de l'activité de formation de l'IFPPC en vue d'être certifié QUALIOPI.

10 septembre : Échange avec Yves HEMEDINGER, député, sur les propositions de l'IFPPC afin de faire évoluer l'accompagnement des entreprises en difficultés.

13 septembre : Diffusion aux adhérents et aux autorités de tutelle d'une consultation relative à la restructuration des PGE établie, sur la base de l'arrêté du 23 mars 2020 en vigueur au 7 septembre 2021, par Augustin AYNÈS, Professeur à l'université Paris XII.

23 au 26 septembre : 37^{ème} congrès national de l'IFPPC à Lyon avec notamment 250 participants à la journée d'étude portant sur les nouveaux textes.

29 septembre : Échanges entre le bureau de l'IFPPC et la Région Île-de-France afin de présenter l'action des mandataires de justice avec Baptiste ORLANDINI, conseiller de la Présidente chargé de l'industrie, de l'emploi et du soutien aux entreprises, Marie ESNAULT-BERTRAND, directrice générale adjointe chargée des entreprises et de l'emploi, Jonathan LEVEUGLE, directeur des aides, Béatrice VEYSSIERE, chef de mission sauvegarde des entreprises.

1^{er} octobre : Rencontre entre le bureau de l'IFPPC et le cabinet du ministre en charge des PME avec Louis MARGUERITTE, directeur de Cabinet, Yannick SALA, Conseiller en charge des professions libérales.

Échanges entre le bureau de l'IFPPC et la Région Occitanie afin de présenter l'action des mandataires de justice avec Jalil BENABDILLAH, Vice-Président en charge de l'Économie, l'Emploi, l'Innovation et la Ré-industrialisation.

5 octobre : Diffusion aux adhérents du courrier adressé par l'IFPPC au Président de l'AGS suite à la circulaire envoyée le 4 octobre par les responsables de centres régionaux à de nombreux mandataires judiciaires.

7 et 8 octobre : Intervention d'Olivier BUISINE, Président de l'IFPPC, au colloque « Le financement des entreprises : évolution et actualités juridiques » organisé par l'Université de Corse.

12 octobre : Réunion de la commission paritaire de la branche des personnels des AJMJ, à l'ordre du jour notamment : Comptes santé, salaires, fonds du paritarisme, signature de la nouvelle CCN PRAJ création de la fédération d'employeurs.

15 octobre : Lancement d'une enquête auprès des mandataires judiciaires pour vérifier l'exactitude des listes transmises par les CGEA faisant

état de l'existence de dossiers anciens non clôturés et qui montre que près d'un dossier sur deux cité (47%) était déjà clôturé ou introuvable.

Intervention d'Olivier BUISINE, Président de l'IFPPC, au colloque "Les dix ans de l'AJDE, un an après" organisé par l'AJDE et le CDA à l'Université Toulouse Capitole 1.

19 octobre : Lancement de la 2^e édition de l'enquête de l'IFPPC sur l'état des lieux des études d'AJMJ dont les résultats font apparaître une situation très inquiétante. L'IFPPC a fait remonter ses informations aux autorités de tutelles.

20 octobre : Participation d'Olivier BUISINE, Président de l'IFPPC au Comité national de sortie de crise à Paris.

25 octobre : Échanges entre le bureau de l'IFPPC et l'équipe de la sénatrice Nathalie DELATTRE, vice-présidente du Sénat, afin de démontrer l'intérêt d'un élargissement de nos missions à la médiation et la légitimité des mandataires de justice à intervenir dans ce cadre.

27 octobre : Échanges entre le bureau de l'IFPPC et la Région PACA afin de présenter l'action des mandataires de justice avec Audrey BRUN, conseillère en charge de l'Économie, des Entreprises, de l'Emploi et de l'Innovation, Bernard KLEYNHOFF, Conseiller Régional, Président de la Commission Développement Économique et Digital, Industrie, Export et Attractivité et Carine VIGNE, chargée de mission Commission Développement Économique et Digital.

28 octobre : Article dans Les Echos : « Le coup de blues des sauveurs d'entreprises en difficulté » qui reprend les chiffres et témoignages de l'enquête de l'IFPPC. Éditorial du journal de RTL sur « Les professionnels de la faillite au bord de la faillite ? »

29 octobre : Échanges entre le bureau de l'IFPPC et Lionel VIGNAUD, Directeur des Affaires Économique, juridiques et fiscales de la CPME au sujet de la réforme des indépendants.

16 novembre : Rencontre avec Romain GRAU, député, au sujet de l'actualité des entreprises, et afin de revenir sur les propositions du rapport de la mission d'information commune sur les entreprises en difficulté du fait de la crise sanitaire qu'il a présidée.

17 novembre : Réunion de la commission paritaire de la branche des professions Réglementées Auprès des Juridictions (PRAJ).

18 novembre : Participation de Sophie Tchermiavsky, membre du conseil d'administration de l'IFPPC, au Conseil national de l'UNAPL.

23 novembre : Près de 250 participants (100 présents, 150 à distance) ont assisté au colloque de l'IFPPC sur les « Enjeux sociaux de l'entreprise en difficulté ». Une journée pour faire le point sur les textes, les pratiques et les acteurs afin d'accompagner au mieux l'entreprise en crise et ses salariés.

1^{er} décembre : Diffusion dans « Le Monde du chiffre » d'une tribune : « Notation bancaire en sortie de crise et difficultés des entreprises : un amour impossible ? »

3 décembre : Formation des formateurs de l'IFPPC : « Techniques d'animation et pédagogie d'une formation en distanciel ».

6 décembre : Article de « DAF Magazine » : À la loupe, cinq outils de restructuration sociale, qui reprend les interventions de la première table ronde du colloque de l'IFPPC du 23 novembre 2021.

9 décembre : Échanges entre le bureau de l'IFPPC et la Région AURA afin de présenter l'action des mandataires de justice avec Céline Louradour, directrice adjointe du développement économique et Edith de Macedo, directrice de projet en charge de la coordination et du suivi du Plan de relance.

14 décembre : Échanges entre le bureau de l'IFPPC et la Région Grand Est afin de présenter l'action des mandataires de justice avec Jean Rottner, son Président.

14 décembre : Échanges le même dans le même objectif avec la région Pays de la Loire via Franck Louvrier, 2^{ème} Vice-président du Conseil régional, Président de la commission Entreprises.

15 décembre : Participation d'Olivier BUISINE à la réunion du Comité national de sortie de crise

Réunion de travail entre Olivier BUISINE, Président de l'IFPPC, Jean-François GUYONNET, administrateur de l'IFPPC et Christian NIBOUREL, Président de l'AGS.

16 décembre : Réunion du Conseil d'administration de l'IFPPC avec notamment à l'ordre du jour : Situation des Etudes / Relations AGS / Congrès de l'IFPPC 2022 / Validation du livre blanc en vue des rencontres avec les équipes de campagnes présidentielles.

